

PROGRAMME D'AIDE AUX ACTIVITÉS GÉNÉRATRICES DE REVENUS DES GABONAIS ÉCONOMIQUEMENT FAIBLES

Sous la Haute instruction du Président de la République Chef de l'État, S.E Ali BONGO ONDIMBA

Lancement du programme d'aides aux activités génératrices de revenus (AGR)

des Gabonais économiquement faibles (GEF) sur l'ensemble du territoire national.



COMPOSITION DU DOSSIER

- Une demande d'aide AGR comprenant la description de l'activité, adressée au Ministre des Affaires Sociales
- 2. Une copie de la pièce d'identité (CNI, passeport, permis de conduire, acte de naissance légalisé, récépissé de CNI)
- Une copie de carte CNAMGS de GEF
- 4. Tout document justifiant le statut de coopérative ou association.



CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Être Gabonais économiquement faible
- Exercer une activité à titre individuel, en coopérative ou en association (domaines: Commerce, artisanat, agriculture, pêche, élevage, services ou des petites transformations).



LIEUX DE DÉPÔTS DES DOSSIERS

- A la Délégation CNAMGS dans les Chefs-lieux des provinces
- Dans les centres-sociaux au niveau départemental.